

# MAIRIE DE THIEUX

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de conseillers présents : 08  
Pouvoirs : 02

Date de la convocation : 02/03/2023  
Date d'affichage : 02/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Nelly DUHAMEL, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Eric POTDEVIN, Bruno DUMESGE.

Absents excusés : Mme Sabine BOISSET ayant donné pouvoir.

M. Julien GREGOIRE ayant donné pouvoir.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **1 – DELIBERATION CONVENTION GESTION DES HYDRANTS PAR VEOLIA :**

Le Maire **EXPOSE**,

Qu'il convient de contrôler et d'entretenir annuellement les hydrants de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de confier à Véolia, le contrôle, l'entretien et le renouvellement des hydrants de la commune pour un coût de 30,00 € HT par hydrant et par an.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention sur la gestion des hydrants avec Véolia et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **2 – DELIBERATION IMPLANTATION COMMUNALE DE PRISES FIBRE FTTH :**

**Les membres du Conseil Municipal,**

Vu la délibération n° 2022-11-30/08 du 30 novembre 2022 de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde ;

Considérant que pour continuer d'étendre le réseau des fibres dans les communes, il est nécessaire de délibérer afin de préciser le nombre, les adresses des prises ainsi que les références cadastrales des terrains concernés ;

Considérant que la C.C.O.P. (Communauté de Communes de l'Oise Picarde) demande à chaque commune de participer au reste à charge de cette opération d'extension du réseau par la création de nouvelles fibres FTTH ;

**DECIDE**, à l'unanimité, que pour étendre son réseau de prises fibres FTTH, la commune a besoin de créer **08 prises** qui seront installées :

- Au n°15 de la rue Saint Nicolas, propriété cadastrée ZM 93
- Au n°24 de la rue Saint Nicolas, propriété cadastrée ZM 79
- Au n°26 de la rue Saint Nicolas, propriété cadastrée ZM 80

- Au n°28 de la rue Saint Nicolas, propriété cadastrée ZM 82
- Au n°34 de la rue Notre Dame, propriété cadastrée E 591
- Au n°45 de la rue Notre Dame, propriété cadastrée ZM 92
- Au n°53 de la rue Notre Dame, propriété cadastrée ZM 91
- Au n°10 de la rue Notre Dame, propriété cadastrée E 45

**PRECISE**, à l'unanimité, que Madame le Maire sera autorisée à signer avec Monsieur le Président de la C.C.O.P. une convention de fonds de concours pour verser à la C.C.O.P. 50% du reste à charge de cette opération une fois les subventions déduites.

**Après délibération, ce projet est, à l'unanimité, accepté.**

Les membres du Conseil Municipal proposent ensuite de faire distribuer un questionnaire papier dans les boîtes aux lettres des habitants, afin de connaître les foyers qui souhaitent une prise fibre.

### **3 – DELIBERATION STATUANT SUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.231-2-28° et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter la durée d'amortissement suivante :

- Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations :  
**10 ans.**

### **4 – DELIBERATION SUBVENTION COMMUNALE POUR VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE GERARD PHILIPPE DE FROISSY :**

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part d'un enseignant de SVT du collège Gérard Philippe de Froissy qui organise cette année un voyage scolaire avec 48 élèves de Troisième. Elle explique que 2 enfants de la commune sont concernés par ce voyage et que c'est pour cela qu'il fait appel à la commune afin d'aider les familles à offrir ce stage à leur enfant et sollicite donc une subvention.

**Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une participation de 35 euros par enfant.**

### **5 – DELIBERATION SUBVENTION A L'UNAPEI 60 (Association départementale des parents de personnes handicapées mentales et leurs amis - Les Papillons Blancs) :**

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part de l'UNAPEI 60 (Association départementale des parents de personnes handicapées mentales et leurs amis- Les Papillons Blancs) dans lequel l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

**Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une subvention de : 100,00 € pour l'année 2023.**

Mme le Maire précise ensuite qu'elle a également reçu les demandes suivantes, pour l'obtention d'une subvention communale, : Sapeurs-pompiers de Noyers-Saint-Martin et l'Athletic Club de Froissy.

**Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention communale à ces 2 organismes.**

## **6 – PROGRAMMATION TRAVAUX ELECTRICITE 2024 PAR SE 60 :**

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier pour : « Le recensement des projets, programmation des travaux 2024 » de la part du SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) .

**Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de faire une demande pour les projets suivants : éclairage au niveau du parking prévu derrière la salle communale, et le futur city-stade, puis pour l'éclairage du stade en LED.**

## **7 – ORGANISATION CEREMONIE ET REPAS DU 14 JUILLET 2023 :**

Mme le Maire explique qu'elle attend un devis de chez : « CP Rôtisserie » .

M. Bruno Dumesge explique qu'il s'est renseigné sur un méchoui tabernacle (Barbecue canadien) .

**Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux proposent que chacun se renseigne, demande des devis et donne les informations à Mme le Maire et aux conseillers afin de prendre une décision rapidement.**

## **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

\* Mme le Maire explique aux Conseillers Municipaux que dans l'urgence elle a fait intervenir JL Bati 60 pour une réparation au niveau de la cheminée au logement de l'Agence Postale. Elle indique également que le montant des travaux devrait être au maximum : 800,00 €.

\* M. Zambonini Corentin président de la J.S.Thieux demande si la commune peut faire réaliser l'étude de sol pour les futurs travaux des vestiaires. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

\*M. Dumesge Bruno demande si la commune peut fermer le petit portillon à la salle des fêtes. Mme le Maire répond que Christophe doit changer prochainement le cylindre. Une réflexion quant à l'aménagement des trottoirs et à prévoir.

\*M. Dumesge Bruno fait remarquer que des personnes se plaignent de l'état des trottoirs. Mme le Maire répond que Christophe les nettoie souvent mais qu'en période hivernale ils ont tendance à se salir plus fréquemment.

Une réflexion quant à l'aménagement des trottoirs est à prévoir dans les prochaines années.

\*Mme Riquier Michèle fait remarquer que la toiture du bâtiment de chez M. Boclet rue des Hayes est dangereuse, beaucoup de tuiles tombent sur le trottoir. Un courrier doit être fait à M. Boclet ainsi qu'à M. Dubois pour leur demander de faire quelque chose.

Fin de la séance à 20h00.

Le Maire,

Les Conseillers,